



Procès verbal N°1
Saison 2010/2011

**COMMISSION FEDERALE BASKET EN ENTREPRISE
ET HANDIBASKET**

Réunion du 08 septembre 2010

Présents : J. ASTROU - B. ALLONCLE - M. DA CUNHA –
Excusés : P. MANASSERO – J. FRUGIER
Invité : L. Aoustin

① LES EQUIPES ENGAGEES SAISON 2010/2011

La commission enregistre l'adhésion de trois nouvelles équipes à qui nous souhaitons la bienvenue dans notre Championnat pour cette nouvelle saison.

Notre calendrier est désormais constitué de douze équipes :

Psa Rennes – Psa Mulhouse – Dockers de le Havre – FFBB – Asptt Paris – CSMF Finances –
Pompiers de Nice – Cus de Strasbourg – BNP Parisbas – US métro Paris – Parlement de
Strasbourg – Gemalto Pos Paris -

② COMPOSITION DES POULES

POULE A	POULE B	POULE C	POULE D
PSA MULHOUSE	STRASBOURG CUS	ASC BNP PARIBAS	RCP LE HAVRE
FFBB	ASPTT PARIS	CSMF FINANCES	PSA RENNES
US METRO	AS CONSEIL DE L'EUROPE	POMPIERS DE NICE	GEMALTO POS MEUDON

③ LES MATCHS

13/11/10	PSA MULHOUSE/FFBB
	AS CONSEIL DE L'EUROPE/CUS STRASBOURG
	CSMF FINANCES/POMPIERS DE NICE
	DOCKERS LE HAVRE/PSA RENNES

18/12/10	FFBB / US METRO PARIS
	ASPTT PARIS / AS CONSEIL DE L'EUROPE
	ASC BNP PARIS / CSMF FINANCES
	PSA RENNES / GEMALTO POS MEUDON

29/01/11	US METRO PARIS / PSA MULHOUSE
	CUS STRASBOURG /ASPTT PARIS
	POMPIERS NICE / ASC BNP PARIS
	GEMALTO POS MEUDON / DOCKERS LE HAVRE

Le premier de chaque poule est directement qualifié pour les ¼ de finales.

1/8ème de finales	26/02/11	POULE E	2èmeA/3èmeB
		POULE F	3èmeA/2èmeB
		POULE G	2èmeC/3èmeD
		POULE H	3èmeC/2èmeD

Le lieu des matchs (équipes recevantes) sera déterminé par la commission en fonction des déplacements effectués pendant la phase de poule. Notre commission essaiera d'équilibrer les coûts de déplacement sur toutes les équipes.

1/4ème de finales	19/03/11	POULE I	1er poule A/Vainqueur G
		POULE J	1er poule B/Vainqueur H
		POULE K	1er poule C/Vainqueur E
		POULE L	1er poule D/Vainqueur F

Le lieu des matchs (équipes recevantes) sera déterminé par la commission en fonction des déplacements effectués pour équilibrer les coûts sur toutes les équipes.

Nous demandons à toutes les équipes de retourner au plus vite les feuilles de matches.

DEMI-FINALE	STRASBOURG	Date à définir	FRANCE	Vainqueur I/Vainqueur K
				Vainqueur J/Vainqueur L
CONSOLANTE			Perdant I/Perdant K	
			Perdant J/Perdant L	
3ème place			CONSOLANTE	MATCH 3ème place
3ème place			FRANCE	

FINALES	STRASBOURG	Date à définir	COUPE DE FRANCE
			CONSOLANTE

LE CAS DES QUATRES EQUIPES NON QUALIFIEES :

Une situation nous amène à analyser le cas des quatre équipes qui ne se qualifieront pas pour disputer les phases finales à Strasbourg..

Il est envisagé de proposer à ces quatre équipes qui se trouveront dans cette situation, de disputer – si elles le souhaitent - un Tournoi qui sera créé à cet effet.

L'occasion leur est ainsi donnée de participer à la grande fête des finales de Strasbourg.

④ LES PHASES FINALES

Elles auront lieu à Strasbourg au mois de Mai 2011. La date vous sera communiquée rapidement. La commission doit finaliser l'organisation avec T. Bechtel de la CUS de Strasbourg.

Le Président Jacques Astrou doit également rencontrer le Président de la Fédération Française de Handibasket pour évoquer la réalisation en même temps que nos finales de celle de la Coupe de la Fédération Handibasket pour la deuxième année consécutive.

Les membres de la Commission réfléchissent sur l'élaboration d'un cadeau qui sera remis à chaque participant.

Jacques s'informera auprès de la boutique de la FFBB pour étudier toute forme de cadeau et se rapprochera du service de Communication pour l'élaboration d'un nouveau visuel.

Nous commanderons aussi les coupes et médailles, pour les finalistes et Champions.

Nous devons faire un point avec le responsable de la Zone Est pour envisager un stage de formation arbitres et otm qui utilisera nos finales comme support de formation..

Nous solliciterons T. Bechtel pour des propositions de restauration.

Lors des finales de Hyères en Mai 2010, nous avons regretté l'absence de sonorisation. Cet aspect sera solutionné soit avec le concours de la CUS de Strasbourg, soit en cas de difficultés, cela sera le club du Ministère des Finances qui fournira l'appareillage nécessaire.

Nous souhaitons la présence de toutes les équipes lors des finales le dimanche.

La date butoir de qualification des joueurs pour la suite de la compétition est arrêtée au 29/01/2011 (après les phases de poules).

🕒 FRAIS/ARBITRAGE

Les matchs sont prévus à 15 h 30 le samedi. Un arrangement d'horaire est possible si les équipes sont en accord.

Les convocations matchs arrivent à la ligue par la FFBB .

La Ligue affecte les arbitres de niveau minimum régional (avec ou sans OTM ; possibilité bénévoles à la place des OTM à la table).

Le club organisateur informe le comité et il a à charge les frais d'arbitrage (ou négocie avec la Ligue une réduction ou la gratuité ; à titre indicatif un arbitre avec déplacement inférieur à 20 kms est rémunéré 35 €/match).

La feuille de marque originale doit parvenir au siège de la FFBB à l'intention de la « Commission Sportive » le plus rapidement possible par le gagnant du match (dans les 3 jours maximum suivant la rencontre).

Le club organisateur/receveur paie les frais de déplacement à son adversaire selon un barème FFBB.

➤ Le barème de déplacement :

Les remboursements des frais de déplacement sont à la charge de l'équipe recevante. Cette dernière doit régler une somme forfaitaire sur la base de tranches kilométriques « aller » avec un maximum de 12 personnes (10 joueurs maximum + 1 entraîneur + 1 dirigeant) selon le barème ci- dessous :

De 0 à 200 kms	0 €
De 201 à 300 kms	15.30 € par personne
De 301 à 400 kms	19.80 € par personne
De 401 à 500 kms	24.40 € par personne
De 501 à 600 kms	30.50 € par personne
De 601 à 700 kms	35.10 € par personne
De 701 à 800 kms	39.60 € par personne
De 801 à 900 kms	45.70 € par personne
De 901 à 1000 kms	50.30 € par personne
De 1001 à 1100 kms	53.40 € par personne
De 1101 à 1200 kms	56.40 € par personne

Vous trouverez en PJ, une feuille de remboursement « FFBB », à remplir en deux exemplaires (receveur/visiteur), pouvant servir de justificatif de trésorerie/budget dans vos bureaux respectifs.

➤ Rappel :

Certains articles seront audités plus particulièrement :

- « Deux joueurs extérieurs à l'entreprise maximum peuvent participer à notre coupe de France »

- « un joueur de nationalité étrangère (n'appartenant pas à l'Entreprise) maximum par équipe »,
- « seuls les salariés d'une entreprise, avec les conjoints/assimilés, enfants peuvent participer à la coupe de France inter entreprises ».

Un justificatif d'appartenance à l'entreprise pourra être demandé par la commission en cas de litige.

⑥ FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Nous vous sollicitons afin de remplir la fiche de renseignements jointe.
Dûment complétée, elle sera envoyée à tous les clubs.
Nous vous demandons de bien vouloir nous préciser la couleur de vos jeux de maillots.
L'équipe de Gémalto Pos jouera avec un jeu de maillot blanc (Pour leur première saison)

⑦ COMMUNICATION

Claudine saisira notre calendrier en système « poule » sur le site de la FFBB.
Manuel écrit un article et photo. Une fois validé, vous pourrez trouver l'ensemble sur le site de la FFBB. .

⑧ **DATE PROCHAINE REUNION : VENDREDI 12 NOVEMBRE 2010.** (A confirmer))

Le Président,

Jacques ASTROU.